



La plume de Mérindol-les-Oliviers!

N° 10 Décembre 2023

L'EDITO DU MAIRE



Chères Mérindolaises et Mérindolais,

Noël 2023. Encore une année qui se termine. Et encore une fois une année un peu chahutée, marquée par la sécheresse avec de gros soucis d'approvisionnement en eau. Notre commune a d'ailleurs enfin été reconnue et déclarée en catastrophe naturelle, ce qui a permis aux Mérindolais, dont les maisons ont été fortement dégradées ces dernières années, de faire valoir leurs droits auprès de leur assurance.

Puis, à deux reprises un feu de forêt a menacé notre commune et celle de Propiac. Grâce au vent faible mais surtout à l'intervention rapide et au travail sans relâche de nos pompiers au sol et dans les airs, nous avons évité que le feu s'échappe plus loin encore, vers les habitations.

Ayons aussi une pensée pour les sinistrés des tempêtes et inondations de l'ouest et du nord de la France ainsi que dernièrement du sud des Alpes. Sans oublier nos proches voisins Séderonnais, victimes d'une crue sans précédent. Nous retiendrons, dans ces moments difficiles, l'aide indispensable et héroïque de nos pompiers et l'entraide solidaire des habitants lorsque le pire arrive.

Tout ceci doit nous inviter à la prudence et à la modération, si nous voulons éviter la multiplication ou l'amplification de ces phénomènes. Aussi, chacun d'entre-nous se doit d'observer les règles et obligations en matière de débroussaillage. Notre mère nature est précieuse et nous devons la préserver.

Retrouvons dans nos petits villages le bien vivre ensemble, œuvrons chacun à notre échelle et à notre manière afin de contribuer à la douceur de vivre à Mérindol les Oliviers.

Avec mon conseil municipal, soyez assurés que nous continuerons à apporter notre petite pierre.

C'est ensemble avec les conseiller(e)s et adjoint(e)s, que nous vous présentons nos meilleurs vœux de sérénité, prospérité et surtout de santé en 2024. Passez de belles et heureuses fêtes de fin d'année et espérons vous retrouver nombreux lors des vœux du maire.

A l'An Que Ven

Augustin Clement



INVITATION À LA CÉRÉMONIE DES VŒUX



CONSEIL MUNICIPAL

Quelques décisions du conseil municipal

- ✚ Revenant sur les recommandations des Bâtiments de France concernant une éventuelle rénovation de la façade ouest de l'église, et alors que des devis n'ont pas été sollicités, le conseil a décidé d'arrêter ce projet.
- ✚ Plusieurs points figuraient à l'ordre du jour du 14 septembre 2023 :
- ✚ Le conseil a décidé d'une aide financière de 500 EUR à la commune de Séderon, à la suite des dégâts causés par des intempéries.
- ✚ Des subventions ont été allouées aux associations suivantes :
 - Amicale des Pompiers 150€ ; Comité des Fêtes 3.000€; OCCE AD26 260€ ; Emala 40€.
- ✚ G. Eysseric et J.-L. Charravin sont reconfirmés comme référents en matière d'ambroisie.
- ✚ Suite à une nouvelle disposition légale qui permet aux communes d'augmenter le taux de la taxe d'habitation sur des logements meublés non affectés à l'habitation principale (résidences secondaires), le conseil a décidé de ne pas faire usage de cette possibilité.



- ✚ Le conseil a mis en location le logement communal vacant à 320 EUR/mois hors charges et sous conditions de ressources (à noter qu'il s'agit d'un loyer réglementé, corolaire des subventions perçues par la commune à l'époque pour la rénovation du logement).

Monsieur le maire et l'ensemble des élus du conseil municipal sont heureux d'accueillir depuis le 1 décembre 2023 Laure et ses deux enfants Kolia et Melvil. Bienvenue à eux !

- ✚ Le 9 novembre 2023 le conseil a étudié les devis pour une modernisation du site internet de la commune. Après comparaison le conseil s'est prononcé en faveur du devis de M. Guillaume Sac pour un montant de 7.700 EUR + 900 EUR/ an pour la maintenance et l'hébergement des données.
- ✚ Avec les nouvelles mesures Vigipirate depuis l'attentat d'Arras, la commune a acheté des barrières de circulation qui doivent protéger l'école, pour un montant de 960 EUR.
- ✚ Pour se conformer à une obligation légale de mise à disposition d'un référent déontologique pour les élus, le conseil a approuvé un projet de convention avec le CDG (Centre Départemental de Gestion) qui permet d'adhérer à une structure mutualisée et de consulter la personne-référente qui est nommée par cette structure. L'adhésion coûte 100 EUR, et par intervention du référent une somme de 106 EUR est due.
- ✚ Le conseil a accepté le devis présenté pour la création d'un petit parking Chemin des Grands Champs à hauteur de 2.532 EUR.

✚ **Fin des travaux à la mairie**

Par étapes, et avec beaucoup de patience, on peut maintenant dire que les travaux de réorganisation sont terminés. Il y a d'abord la salle des mariages où les murs sont rénovés. L'ancienne entrée de la mairie avec le rangement, le lavabo, et la toilette est séparée d'un espace rangement et un petit couloir qui mène à la salle des mariages. Le résultat, c'est que maintenant le secrétariat et la salle des mariages communiquent.

✚ **Transition énergétique des bâtiments communaux**

Aussi bien que les entreprises ou les particuliers, les collectivités locales sont également visées par les mesures de transition énergétique. Depuis un certain temps, le conseil discute des mesures à prendre.

On parle isolation, système de chauffage, e.t.c. La discussion porte notamment sur la salle des fêtes dont la toiture est faite de simples tuiles, sans des plaques ondulées en-dessous. Le matériau d'isolation est totalement insuffisant par rapport aux normes actuelles.

Avec des plaques on éviterait des infiltrations d'eau qui endommagent actuellement l'isolation. On doit ici choisir entre se limiter à une isolation par l'intérieur, ou refaire la toiture avec plaques et une nouvelle isolation aux normes.

La facture n'est pas la même pour l'une ou l'autre solution. Ce même type de décision se pose aussi pour le remplacement, ou non, des menuiseries, ou pour le système de chauffage et d'eau chaude sanitaire.



Pour pouvoir saisir le problème dans sa globalité, le conseil a décidé de faire exécuter un audit énergétique, qui a résulté en une série de préconisations.

Sur base de ces préconisations, il y a maintenant des choix à faire pour constituer un projet global qui adresse chacune des questions concernant la transition énergétique. La commune a fait appel à l'assistance du CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) qui dépend du département, et du SDED (Service public des énergies dans la Drôme). 2024 sera l'année des décisions dans ce dossier.

Eclairage public

La commune a transféré la compétence « éclairage public » au SDED. Dans ce cadre une phase d'inventaire vient de se terminer. On peut maintenant penser à la modernisation (LED) et une gestion dynamique de l'éclairage. L'éclairage de l'église fera partie de ces travaux.

Les déchets ménagers

Petit rappel pour 2024 : les déchets végétaux ne sont plus admis dans le bac vert ; nous sommes invités à composter.

 Les cartons qu'on appelle aussi les cartons bruns, n'ont pas leur place dans le bac jaune, mais bénéficient actuellement toujours d'une tolérance. La CCBDP a décidé de créer un nouveau système pour la réception des cartons. Il s'agit un « bac » d'un nouveau type, conçu spécialement pour la récupération de carton, qu'on appelle « une colonne aérienne ». En 2024 la CCBDP procédera progressivement à l'installation de ces colonnes dans les communes. Au total la CCBDP a acquis 100 exemplaires, et on nous promet au moins une colonne par commune. Les consignes seront les mêmes comme pour le bac jaune, à savoir que le carton doit être plié, et la colonne est conçue de telle manière que p. ex. des boîtes ne rentreront pas, sauf si elles sont complètement aplaties.

 La colonne attribuée à Mérindol trouvera une place à Notre Dame, à côté du point poubelles le long de la route de Faucon.

ECOLE MATERNELLE “ LES CIGALES ”



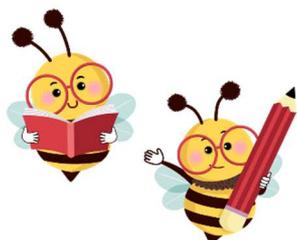
DIRECTION ET ENSEIGNEMENT :

Anne-Laure VARJABEDIAN

LE PERSONNEL :

Cendrine TRACOL : ATSEM

Josiane BAUD : Cantinière



LES EFFECTIFS : 20 enfants

Petites sections (PS) : 13

Moyenne section (MS) : 7

9 filles et 11 garçons

LES HORAIRES :

Garderie : 8h-8h40

Ouverture de l'école : 8h40

Classe : 8h50-11h50

Cantine : 11h50-13h10

Ouverture de l'école : 13h10

Classe : 13h20-16h20

Garderie : 16h20-18h00



VIE DE L'ÉCOLE

La rentrée scolaire s'est déroulée sur deux jours, le 4 septembre pour les P.S et le 5 septembre pour les M.S. Tous étaient ravis de découvrir ou retrouver l'école, mais également la maitresse, Cendrine et Josiane.

Les élections des représentants de parents d'élèves ont eu lieu au mois d'octobre, il s'agit de Madame Amélie LEVEQUE et Madame Julie BALLAY, qui participeront à la vie de l'école durant l'année scolaire 2023-2024 et à qui nous souhaitons la bienvenue.

En vue de la « GRANDE LESSIVE » sur le thème « avec ou sans eau » du 19 octobre les enfants de l'école de Mérindol et de Puyméras ont pu exposer leurs œuvres puis les présenter aux parents. Ce vernissage aura été une belle journée très conviviale à renouveler et porteuse de beaux à venir !



Durant les vacances scolaires, la cour de l'école a été entièrement refaite, permettant ainsi d'évacuer l'eau, assainir les murs des bâtiments. Le portillon a été équipé d'un interphone, permettant ainsi un meilleur filtrage à l'entrée.



Les enfants attendent désormais Noël avec impatience – De Bonnes Fêtes à tous !



COMITÉ DES FÊTES

Soirée des vins

Cette année, nous avons été sollicités par le syndicat des vigneronns des cinq villages pour co-organiser la soirée du vin. Cave coopérative et domaines viticoles se sont installés sur la belle place du village afin de faire découvrir et déguster leur production. Ce sont près de 200 personnes qui sont venu à la rencontre de ses acteurs du terroir.

Merci au syndicat des vigneronns pour leur confiance !

Fête votive

Cette année encore, le comité des fêtes a organisé la fête votive avec son traditionnel « Pistou de Mérindol » qui a rencontré un franc succès honoré par plus de 300 convives. Merci à tous les bénévoles sans qui une telle réussite n'aurait pas pu exister. En effet, la soupe au pistou, c'est deux jours de pluches, de préparation, une soirée de service à table etc... sans oublier Paulette et Roger, fidèles à leur savoir-faire et toujours présents derrière leurs fourneaux. Après le repas, Marco IMPERTORI et son orchestre nous ont fait danser jusqu'au bout de la nuit.



Nous pensons déjà à 2024, ainsi qu'aux festivités que nous pourrions vous proposer. Rien de fixé pour l'instant, cependant vous serez conviés en début d'année à l'assemblée générale de l'association. Une occasion pour nous rejoindre si vous le souhaitez.

Les membres du comité des fêtes vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'années et vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2024, et vous souhaitent de bons moments de convivialités et de plaisir au sein de notre beau village de Mérindol les Oliviers.

LE MOT DES POMPIERS

Lorsque vous êtes témoin d'un sinistre ou d'un accident, faites le 18 ou le 112 avant d'appeler les pompiers du secteur, cela permettra un gain de temps. Soyez également prudent quand vous intervenez vous-même ; le feu peut aller très vite et un largage de Canadair est très dangereux.

Enfin, il est bon de rappeler que les pompiers de Mollans recrutent toujours. Vous pouvez contacter :

-le chef de centre, l'adjudant-chef Pizzorno au 06 03 18 52 64
-son adjoint, l'adjudant-chef Brouillet au 06 65 67 15 13
ou tout autre pompier de votre connaissance.

Feux de forêt

Le jeudi 17 août dernier notre commune a connu une agitation et une animation exceptionnelles dont elle se serait bien passée !



En effet, il est aux alentours de 16 h lorsque l'alerte retentit au centre d'appel des pompiers de la Drôme ; un incendie vient de se déclarer au-dessus du col de Propiac, chemin du Vieux village. De suite les pompiers de Mollans sont alertés et se rendent très vite sur les lieux, épaulés par leurs collègues de Buis, Mirabel et Nyons. Un avion bombardier de type Dash 8 en guet aérien dans le secteur, effectuera même un premier largage avant l'arrivée des pompiers. Etant donné la superficie menacée en cas de propagation, le dispositif monte rapidement en puissance avec des renforts venus de toute la Drôme, mais aussi du Vaucluse et de l'Ardèche. Des renforts aériens arrivent aussi (Canadair, hélicoptère bombardier d'eau) et effectuent jusqu'à 63 largages dans l'après-midi. Un poste de commandement est installé au col de Propiac et une infirmière est engagée en soutien sanitaire. Le soir, la sécurité civile de Brignoles intervient pour ouvrir une piste, et facilite le travail des pompiers. Au matin, le feu est maîtrisé mais de nombreux pompiers restent sur place pour les opérations de noyage, puis de surveillance.

Le dispositif pompier sera progressivement allégé jusqu'au dimanche matin et un dernier survol de la zone par le drone du SDIS permettra de déclarer le feu éteint.

Durant toute la durée du sinistre la mairie a mis à disposition des pompiers la cour de l'école pour installer leur logistique afin que les soldats du feu puissent se restaurer.

La capacité d'intervention des pompiers, leur connaissance du feu et du terrain (rappelons que Mérindol fournit quatre pompiers à la caserne de Mollans), ainsi que le dispositif important ont



permis de cantonner le feu en-dessous du Chemin de la Montagne, et de limiter la superficie brûlée à 5 ha.

La municipalité remercie l'intégralité des intervenants (pompiers, gendarmerie et tous les renforts), et également la commune de Vaison pour le prêt de chaises pour permettre aux pompiers de se restaurer assis.

ETAT CIVIL

Mariage :

Se sont mariés :

- ♥ Le 1er juillet 2023 Kévin Mathon et Claire Ricou,
- ♥ Le 19 août 2023 Didier Blanc et Dorothee Woestelandt.

Toutes nos félicitations aux heureux mariés !

INFORMATIONS MUNICIPALES

Heures d'ouverture de la mairie : le lundi et le jeudi de 8 h 30 à 12 h 30.

Permanences du maire : le jeudi de 15 h à 17 h, et sur rendez-vous le jeudi de 17 h à 19 h.

Numéros de téléphone du secrétariat de la mairie : 04 75 28 73 91.

Mail mairie : accueil@merindol-les-oliviers.fr.

Numéro de téléphone du maire : 07 50 95 17 83.

Le secrétariat sera fermé pour congés du lundi 25 décembre 2023 au 3 janvier 2024 inclus.

La permanence du maire est maintenue le jeudi de 15h00 à 17h00

